Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215600214-20260506-20260503-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Brandérion

Département

Morbihan

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
Le 30 avril 2026

Séance du mercredi 6 mai 2026

L'an deux-mille-vingt-six le mercredi six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, 3 rue Vincent Renaud, sous la présidence de M. Gwenaël LE BOUILLE, Maire.

Présents : Gwenaël LE BOUILLE (Maire), Stéphanie VALLÉE, Pierre BOHUON, Marie-Claude LE BELLEC, Anthony MALOLEPSZY (Adjoints), Véronique CHASSOT, Roger LE CLECH, Agnès PEGEON, Raymonde LE BOUËDEC, Claude BOUGUENNEC, Cyrille GOUJON, Gwenaël RAULT, Elisabeth BOUSSION, Nicolas RICHARD.

Absente : Sarah LE SQUER (pouvoir donné à Véronique CHASSOT)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Le conseil a nommé Anthony MALOLEPSZY secrétaire de séance.

2026-05-03

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CGCT) ET INFORMATIONS

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations que le Conseil municipal lui a consenties par délibération n°20200514 du 23 mai 2020 et des informations suivantes :

Désignation élu référent Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Lorient

Le conseil communautaire a procédé, lors de sa réunion du 28 avril 2026, à l'élection de ses représentants (55 titulaires et 13 suppléants) au sein du Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Lorient.

Conformément aux dispositions de l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités territoriales, les représentants de Lorient Agglomération au sein de ce syndicat mixte peuvent être élus parmi les conseillers municipaux des communes membres de Lorient Agglomération.

Les représentants pour la commune de Brandérion sont :

- représentant titulaire : Pierre BOHUON
- représentant suppléant : Gwenaël LE BOUILLE

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215600214-20260506-20260503-DE

Désignation élu référent « lutte contre les violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales »

Dans le cadre de l'Ecoutille, dispositif de lutte contre les violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales, le centre d'information sur les droits des femmes et des familles déploie un réseau de référent sur le territoire de Lorient Agglomération et de Blavet Bellevue Océan Communauté.

Mme Véronique CHASSOT et Mme Raymonde LE BOUËDEC sont désignés référents « lutte contre les violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales » pour la commune.

Désignation élu référent « frelon asiatique »

La fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON) nous a sollicité pour désigner un référent « frelon asiatique ».

Marie-Claude LE BELLEC a été désignée référent « frelon asiatique ».

Désignation des délégués CNAS (élu et agent)

Chaque structure adhérente au comité national d'action sociale (CNAS) pour le personnel territorial doit déclarer un délégué agent et un délégué élu.

- Stéphanie VALLÉE a été désignée en tant que déléguée élue
- Pierre-François GUILLEMET a été désigné en tant que délégué agent

Mairie

Un devis a été signé avec l'entreprise Guillermic pour la fourniture et la pose d'un châssis oscillo en aluminium pour le bureau du CCAS. Le montant du devis est de 1 455 € HT.

Matériel services techniques

Un devis a été signé avec l'entreprise Loisirs Services pour l'achat d'une tondeuse autoportée de marque Grillo pour un montant de 24 166,67 € HT.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215600214-20260506-20260503-DE

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises et des informations transmises par M. le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.
Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE BRANDÉRION
56 (Morbihan)

Gwenaël LE BOUILLE

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (L.2131-1 du CGCT).